

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision InsermDAJ 2018-12 portant création de l'Unité Mixte de Recherche U 1251 ;

Vu le courrier de Monsieur LEVY Nicolas ;

Décident :

Article 1 : Pour des raisons personnelles, il est mis fin aux fonctions de Directeur de l'Unité 1251 de Monsieur LEVY Nicolas.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 26 janvier 2022.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE



LE PRESIDENT D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE